

**Avenant n°1
au protocole d'entente entre**

**l'Université de Valenciennes et du Hainaut-
Cambrésis, Valenciennes, France
Laboratoire des Matériaux Céramiques et
Procédés Associés (LMCPA)**

et

**l'Université Ferhat Abbès Sétif, Algérie
Laboratoire Dosage Analyse Caractérisation à
Haute Résolution (LDAC HR)**

**Addendum # 1
to the memorandum of understanding
between**

**the *Université de Valenciennes et du Hainaut-
Cambrésis, Valenciennes, France
Laboratoire des Matériaux Céramiques et
Procédés Associés (LMCPA)***

And

**the *Université Ferhat Abbès, Sétif, Algeria
Laboratoire Dosage Analyse Caractérisation à
Haute Résolution (LDAC HR)***

Article premier : Objet de l'Avenant n° 1

Conformément à l'article 2 du Protocole d'Entente entre l'Université Ferhat Abbès Sétif, Algérie et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, France, le présent avenant a pour objet de préciser les modalités particulières d'exécution. Il établit un programme spécifique entre le **Laboratoire Dosage Analyse Caractérisation à Haute Résolution** de l'Université Ferhat Abbès Sétif, Algérie, et le **Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés** de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Valenciennes, France.

Ce programme est destiné à mettre en œuvre et à développer des projets d'échanges techniques et scientifiques dans les domaines des matériaux céramiques et composites destinés à des applications électriques.

Article 2 : Buts de l'Avenant n° 1

Le Laboratoire Dosage Analyse Caractérisation à Haute Résolution et le Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés, dans le cadre du présent avenant, visent à :

- ◆ Renforcer leur potentiel scientifique et technique notamment en ce qui concerne la méthodologie de recherche scientifique, l'encadrement des étudiants de 3ème cycle,
- ◆ Organiser l'échange d'enseignants et d'étudiants chercheurs scientifiques,
- ◆ Encourager les cotutelles de thèse dans les domaines de recherche communs
- ◆ Organiser tout type de collaboration qui pourrait

Article 1: Purpose

As stated in Article 2 of the Memorandum of Understanding between the *Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, France*, and the *Université Ferhat Abbès, Sétif, Algeria*, this addendum defines the specific modalities of implementation. It establishes the details of a specific program between *Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés* at the *Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis* in Valenciennes, France, and *Laboratoire Dosage Analyse Caractérisation à Haute Résolution* at the *Université Ferhat Abbès, Sétif, Algeria*.

This program is designed to facilitate the implementation and development of technical and scientific exchange projects in the following domains: ceramics and composites materials for electrical applications.

Article 2: Objectives

Le Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés and le Laboratoire Dosage Analyse Caractérisation à Haute Résolution seek to:

- ◆ Reinforce their scientific and technical potential, notably in terms of scientific research methodology and doctoral student supervision;
- ◆ Organize exchanges of teachers, scientific researchers and doctoral students;
- ◆ Encourage the co-direction of PhD dissertations in common research fields; and
- ◆ Organize any kind of collaboration that could help

être utile à la réalisation des objectifs de cet accord.

Article 3 : Echanges d'enseignants-chercheurs

Les échanges de chercheurs et d'enseignants-chercheurs s'effectueront, dans la mesure du possible, dans le cadre de missions de courte durée. Le principe de réciprocité sera appliqué à chaque mission : les frais de transport seront pris en charge par l'institution d'origine des missionnaires et les frais de résidence seront pris en charge par l'institution d'accueil.

Article 4 : Echange d'étudiants chercheurs

Ne sont concernés par cet échange que les étudiants

- ◆ travaillant dans les domaines de recherche des laboratoires d'accueil,
- ◆ ayant obtenu un financement
- ◆ co-encadrés par les deux institutions.

Les modalités pratiques d'accueil et de séjour sont à convenir préalablement à chaque échange.

Article 5 : Plan de travail

Toute activité et toute entente développée en vertu du présent avenant doit recevoir l'accord des partenaires et comprendre, s'il y a lieu, un plan budgétaire agréé par les responsables du programme.

Article 6 : Responsables de l'Avenant n° 1

Le Laboratoire Dosage Analyse Caractérisation à Haute Résolution et le Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés désignent les responsables de l'application du présent Avenant :

- Ahmed Boucenna, Professeur (directeur du LDAC HR)
- Saâd Belkhiat, Professeur (LDAC HR)

- Christian Courtois, Professeur (LMCPA)
- Mohamed Rguiti, Maître de Conférences (LMCPA)

Article 7 : Validité de l'Avenant n° 1

Le présent Avenant est conclu pour une durée de cinq ans renouvelable après négociation des deux parties. Il prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Il est renouvelable après négociation des deux parties. Il peut être dénoncé à tout moment, par l'une ou l'autre des deux parties,

to accomplish the objectives of this addendum.

Article 3: Teacher-researcher exchanges

To the degree that it is possible, all researcher and teacher-researcher exchanges will be for short-term missions. The principle of reciprocity will be applied for each exchange: transportation costs will be covered by the teacher-researcher's home institution and the residence costs will be covered by the host institution.

Article 4: Student researcher exchanges

These exchanges are open only to student researchers who meet the following criteria:

- ◆ they are working in one of the research fields of a host laboratory.
- ◆ they have obtained a grant/scholarship.
- ◆ they are co-supervised by both institutions.

In addition, for each exchange, the practical elements related to the host institution's welcome and the student's stay in the host country should be arranged and agreed to beforehand.

Article 5: Work schedule and planning

Any activity and any agreement developed under the terms of this addendum must be validated by the partner institutions, and if appropriate, should include a budget approved by those in charge of the program.

Article 6: Coordinators

Le Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés and le Laboratoire Dosage Analyse Caractérisation à Haute Résolution designate the following coordinators, who are responsible for implementing this addendum:

- Ahmed Boucenna, Professor (director of LDAC HR)
- Saâd Belkhiat, Professor (LDAC HR)

- Christian Courtois, Professor (LMCPA)
- Mohamed Rguiti, Assistant Professor (LMCPA)

Article 7: Validity

This addendum is binding for a period of five years, renewable after discussion. The addendum takes effect as soon as it has been signed by both parties. This addendum can be revoked at any moment, by either of the signatory institutions, given a 6-month notice of this decision. In the case of revocation or

avec un délai préalable de six mois.

En cas de résiliation ou de non-renouvellement du Protocole d'Entente principal ou du présent avenant, les parties doivent permettre aux étudiants et aux enseignants-chercheurs de mener à terme les activités convenues et dans lesquelles elles sont déjà engagées.

Pour l'Université de Ferhat Abbès,

For l'Université Ferhat Abbès,

Signé le 25/04/2012 à JÉTIF
Signed in _____ (city), _____ (date)

Pr Chekib-Arslane BAKI, Recteur

Professor Chekib-Arslane BAKI, President



Cachet officiel de l'établissement
Official seal of the institution

**Pour le Laboratoire de l'Université Ferhat Abbès
Laboratoire Dosage Analyse Caractérisation
à Haute Résolution**

**For Laboratoire Dosage Analyse
Caractérisation à Haute Résolution**

Signé le 25/04/2012 à Sétif
Signed in _____ (city), _____ (date)

Pr. Ahmed Boucenna, Directeur

Professor Ahmed Boucenna, Director



non-renewal of the Memorandum of Understanding or the present addendum to that memorandum, the signatory institutions must permit the students and teacher-researchers to complete the approved activities already authorized.

Pour l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

For the Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Signé le 13/04/12, à Valenciennes
Signed in Valenciennes, _____ (date)

Pr. M. OURAK, Président

Professor M. OURAK, President



Cachet officiel de l'établissement
Official seal of the institution

**Pour le laboratoire de l'UVHC
Laboratoire des Matériaux Céramiques et
Procédés Associés**

**For Laboratoire des Matériaux Céramiques et
Procédés Associés**

Signé le 12 avril 2012, à Valenciennes
Signed in Valenciennes (city), _____ (date)

Pr. Anne Leriche, Directrice

Professor Anne Leriche, Director

